Le décret dit Inscriptions



Lycée de Berlaymont

Une inscription administrative

01

UN DÉCRET

02

UN POSTULAT

03

DES CONSÉQUENCES...

Objectif du décret

- Organiser de manière pragmatique et transparente le processus d'inscription.
- Assurer à toutes les familles l'égalité d'accès à l'ensemble des établissements et l'égalité de traitement dans le processus d'inscription.
- Promouvoir la lutte contre l'échec scolaire, le décrochage, la relégation en soutenant la mixité sociale, culturelle et académique.

Procédure d'inscription

- Quand inscrire votre enfant ?
- Comment inscrire votre enfant ?
- Où introduire la demande d'inscription ?
- Le classement des demandes dans les écoles ?
- L'optimisation des préférences par la CoGI
- La confirmation officielle du classement

Période d'inscription

- Du 29 janvier au 16 février 2024 inclus avec interruption le mardi 13 février
 - Période d'enregistrement des demandes d'inscription sans recours à l'ordre chronologique
- Du 17 février au 21 avril 2024 inclus
 - Aucune inscription ne peut être introduite.
 - Période durant laquelle le Classement « CoGI » s'effectue si l'établissement est dit « complet »
- A partir du 22 avril 2024
 - Reprise des inscriptions – Classement chronologique des demandes à la suite du classement par l'école et de l'éventuel classement « CoGI » des inscriptions actées entre le 29 janvier et le 16 février 2024 inclus.

Comment inscrire votre enfant ?

- Via un formulaire unique d'inscription (F.U.I) remis par l'école primaire actuelle de votre enfant
- Via un formulaire émis par l'administration (www.inscription.cfwb.be)
 - Demande à faire pour les élèves fréquentant une école de la communauté néerlandophone
 - Demande à faire pour les élèves provenant d'un système scolaire étranger
- Via un duplicata émis par l'école secondaire où la demande veut être déposée

Le formulaire unique d'inscription (F.U.I)

- Complété par l'école primaire, et à vérifier, pour :
 - Les données relatives à l'établissement primaire ;
 - La date d'inscription dans l'école primaire (attention, la période en section maternelle n'est pas prise en compte) ;
 - Eventuellement, la langue d'immersion suivie depuis la 3e primaire au moins.
- Complété avec l'aide de l'école secondaire pour :
 - L'identification de l'implantation de l'école de 1re préférence
 - L'inscription en immersion (si l'enfant souhaite s'inscrire en immersion)
 - Les priorités hiérarchisées auxquelles l'enfant peut prétendre uniquement dans l'école de 1re préférence*
- Complété par les parents pour :
 - Les autres choix éventuels d'école de la 2e à la 10e préférence et leurs identifications (volet confidentiel)
 - Les données relatives à la « personne responsable »

*Priorités hiérarchisées

(pour l'école de 1er choix uniquement)

- Priorité « fraterie »
- Priorité « enfant en situation précaire »
- Priorité « enfant à besoins spécifiques »
- Priorité « internes »
- Priorité « parent prestant »

Tous les détails pris en compte pour introduire une priorité sont consultables sur le site internet : www.inscription.cfwb.be

Où introduire la demande d'inscription ?

- Les parents, ou toutes personnes investies de l'autorité parentale, se rendent dans l'école de leur 1re préférence avec le formulaire unique d'inscription reçu préalablement. Une tierce personne peut effectuer cette démarche à condition que cette dernière soit en possession d'une procuration signée d'un des deux parents ou tuteur, accompagnée d'une copie de la carte d'identité de ce(s) dernier(s)
- Ce formulaire unique d'inscription permet d'exprimer sur un volet confidentiel jusqu'à 9 autres choix d'école classées selon un ordre décroissant des préférences. Ce volet ne sera utilisé que dans le cas où la 1re préférence ne pourra être directement satisfaite.

Quand venir déposer le F.U.I au lycée ?

Entre le 29 janvier et le 16 février 2024 avec interruption le mardi 13 février

En matinée :

- Tous les jours de 7h30 à 12h

En après-midi :

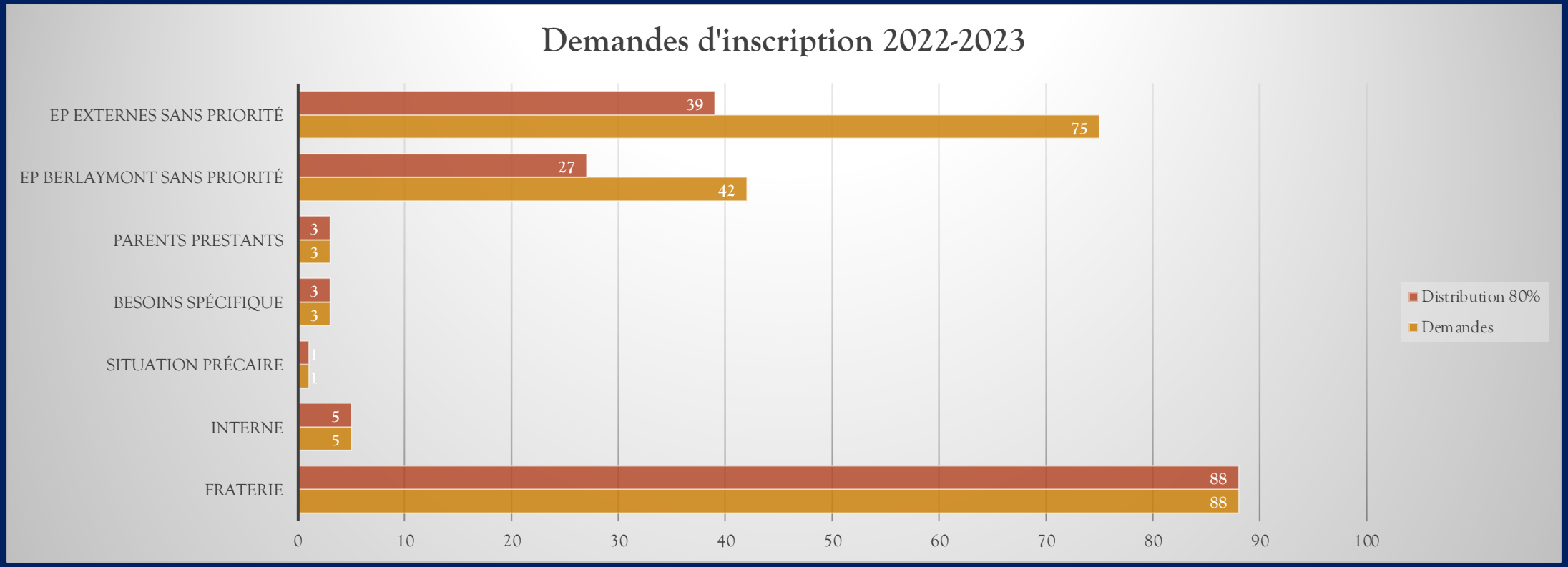
- Les mardis et jeudis de 13h30 à 16h
- Les lundis et vendredis de 13 h à 14h30

Concrètement ? Les indices …

- 2016 – 2017 : (207 places déclarées)
 - Tous acceptés en phase 1, puis liste d'attente épuisée le 3/09
- 2017 – 2018 : (207 places déclarées)
 - Tous acceptés en phase 1, puis liste d'attente épuisée le 23/08
- 2018 – 2019 : (207 places déclarées)
 - Premier tour : 4,3699
 - Dernier élève accepté : 3,0517
- 2019 – 2020 : (207 places déclarées)
 - Premier tour : 4,1329
 - Dernier élève accepté : 3,2865
- 2020 – 2021 : (207 places déclarées)
 - Premier tour : 4,2913
 - Dernier élève accepté : 3,1907
- 2021 – 2022 : (207 places déclarées)
 - INCOMPLET
- 2022 – 2023 : (207 places déclarées)
 - Premier tour : 4,2866
 - Dernier élève accepté : 2,685
- 2023 – 2024 : (207 places déclarées)
 - INCOMPLET (indice moyen : 3,3631)

Répartition pour l'année 2022-2023

(au 1er tour)



L'année 2022-2023 en bref

- Après la 1re période des inscriptions, notre établissement a reçu 265 demandes d'inscription pour toutes les préférences confondues et 217 élèves ont indiqué notre établissement en 1re préférence.
- Après le classement de la CIRI au mois d'avril, 49 élèves étaient en liste d'attente pour notre établissement.
- Au mois de juillet, 37 élèves étaient encore en liste d'attente dans notre établissement.
- Le 28 août, il ne restait AUCUN élève en liste d'attente dans notre établissement.